



ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION

TRENTE-SEPTIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le mercredi 26 mai 2004 — N° 77

**Président de l'Assemblée nationale :
M. Michel Bissonnet**

QUÉBEC

La séance est ouverte à 10 h 04.

Moment de recueillement

AFFAIRES COURANTES

Déclarations ministérielles

Mme Courchesne, ministre des Relations avec les citoyens et de l'Immigration, fait une déclaration concernant les niveaux d'immigration 2005-2007.

Mme Papineau (Prévost) commente la déclaration au nom de l'opposition officielle.

Dépôts de documents

M. Couillard, ministre de la Santé et des Services sociaux, dépose :

Le rapport sur les plaintes des usagers 2002-2003 de la Régie régionale de la santé et des services sociaux de Montréal-Centre.

(Dépôt n° 907-20040526)

M. Audet, ministre du Développement économique et régional et de la Recherche, dépose :

Le rapport annuel de Sidbec, pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2003.

(Dépôt n° 908-20040526)

26 mai 2004

M. Dupuis, ministre de la Justice, dépose :

Le rapport annuel de l'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2003.

(Dépôt n° 909-20040526)

Mme Courchesne, ministre des Relations avec les citoyens et de l'Immigration, dépose :

La planification triennale de l'immigration 2005-2007.

(Dépôt n° 910-20040526)

Dépôts de pétitions

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 63 du Règlement, Mme Legault (Chambly) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 1 089 citoyens et citoyennes du Québec, concernant les écoles primaires de Richelieu.

(Dépôt n° 911-20040526)

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 59 du Règlement, M. Landry, chef de l'opposition officielle, dépose :

Un document intitulé *Une solution pour toute une génération – Le projet de Paul Martin pour de meilleurs soins de santé*.

(Dépôt n° 912-20040526)

Motions sans préavis

M. Corbeil, ministre délégué à la Forêt, à la Faune et aux Parcs, propose :

QUE l'Assemblée nationale rende hommage à M. Aurèle Blais pour sa contribution au monde de la faune.

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

Avis touchant les travaux des commissions

Mme Lamquin-Éthier, leader adjointe du gouvernement, convoque :

- la Commission des institutions, afin de poursuivre ses auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du document intitulé *La sécurité privée – partenaire de la sécurité intérieure*.

M. Sirros, premier vice-président, donne les avis suivants :

- la Commission de l'agriculture, des pêcheries et de l'alimentation se réunira en séance de travail afin de prendre connaissance d'un projet de rapport final sur les nouveaux enjeux de la sécurité alimentaire et de planifier la suite de ses travaux à ce sujet ;
- la Commission de l'administration publique se réunira en séance de travail afin de vérifier la version préliminaire du 12^e rapport d'imputabilité de la commission.

26 mai 2004

AFFAIRES DU JOUR

Projets de loi du gouvernement

Adoption du principe

L'Assemblée reprend le débat, ajourné le 25 mai 2004, sur la motion de M. Marcoux, ministre des Transports, proposant que le principe du projet de loi n° 55, Loi modifiant la Loi sur la Société de l'assurance automobile du Québec et d'autres dispositions législatives, soit maintenant adopté.

Le débat terminé, la motion est adoptée à la majorité des voix et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 55 est adopté.

Mme Lamquin-Éthier, leader adjointe du gouvernement, propose que le projet de loi n° 55 soit renvoyé pour étude détaillée à la Commission des transports et de l'environnement.

La motion est adoptée.

L'Assemblée reprend le débat, ajourné le 20 mai 2004, sur la motion de M. Corbeil, ministre délégué à la Forêt, à la Faune et aux Parcs, proposant que le principe du projet de loi n° 48, Loi abrogeant la Loi sur la Société de la faune et des parcs du Québec et modifiant d'autres dispositions législatives, soit maintenant adopté.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 21 du Règlement, les travaux se poursuivent au-delà de 13 heures.

Le débat terminé, la motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 48 est adopté.

Mme Lamquin-Éthier, leader adjointe du gouvernement, propose que le projet de loi n° 48 soit renvoyé pour étude détaillée à la Commission des transports et de l'environnement.

La motion est adoptée.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 188 du Règlement, Mme Lamquin-Éthier, leader adjointe du gouvernement, propose :

QUE la Commission des transports et de l'environnement, dans le cadre de l'étude du projet de loi n° 48, Loi abrogeant la Loi sur la Société de la faune et des parcs du Québec et modifiant d'autres dispositions législatives, procède à des consultations particulières et tienne des auditions publiques, le 27 mai 2004, à la salle du Conseil législatif, et qu'à cette fin elle entende les organismes suivants, et ce, selon l'horaire et l'ordre ci-après indiqués :

QUE dès la fin des affaires courantes, et ce, pour une durée de 20 minutes, la commission procède aux remarques préliminaires réparties de la façon suivante : 10 minutes au groupe parlementaire formant le gouvernement et 10 minutes au groupe parlementaire formant l'opposition officielle ;

QU'au terme de ces remarques la commission entende le Groupe faune national, pour une durée de 90 minutes réparties de la façon suivante : 30 minutes pour l'exposé et 60 minutes pour l'échange avec les membres de la commission, partagées également entre les membres du groupe parlementaire formant le gouvernement et les députés formant l'opposition ;

QU'à compter de 15 heures la commission entende les organismes suivants dans l'ordre ci-après indiqué :

- Le Comité consultatif sur les parcs nationaux, pour une durée de 90 minutes réparties de la façon suivante : 30 minutes pour l'exposé et 60 minutes pour l'échange avec les membres de la commission, partagées également entre les membres du groupe parlementaire formant le gouvernement et les députés formant l'opposition ;

- Le Syndicat des agents de conservation de la faune du Québec, pour une durée de 45 minutes réparties de la façon suivante : 15 minutes pour l'exposé et 30 minutes pour l'échange avec les membres de la commission, partagées également entre les membres du groupe parlementaire formant le gouvernement et les députés formant l'opposition ;
- Le Conseil de l'industrie forestière, pour une durée de 45 minutes réparties de la façon suivante : 15 minutes pour l'exposé et 30 minutes pour l'échange avec les membres de la commission, partagées également entre les membres du groupe parlementaire formant le gouvernement et les députés formant l'opposition ;

QUE le ministre délégué à la Forêt, à la Faune et aux Parcs soit membre de ladite commission pour la durée du mandat.

La motion est adoptée.

À 13 h 05, M. Sirros, premier vice-président, suspend la séance jusqu'à 15 heures.

La séance reprend à 15 h 02.

Adoption du principe

M. Fournier, ministre des Affaires municipales, du Sport et du Loisir, propose que le principe du projet de loi n° 54, Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal, soit maintenant adopté.

Un débat s'ensuit.

À la fin de son intervention, Mme Lemieux (Bourget) propose la motion de scission suivante :

QUE, en vertu de l'article 241 du Règlement de l'Assemblée nationale, le projet de loi n° 54, Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal, soit scindé en deux projets de loi : un premier intitulé Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal, comprenant les articles 1 à 4 et 6 à 214 ; et un second intitulé Loi modifiant la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et introduisant des dispositions particulières aux élevages porcins, comprenant l'article 5 ainsi que l'article 214.

À 16 h 20, après avoir entendu quelques remarques de part et d'autre sur la recevabilité de cette motion, M. Gendron, troisième vice-président, prend la question en délibéré.

À 16 h 53, à la suite d'une suspension des travaux, M. Gendron, troisième vice-président, rend la décision suivante.

DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE

La motion de scission est recevable. Le projet de loi contient plus d'un principe. De plus, chaque partie du projet de loi scindé constitue plus qu'une simple modalité et peut être considérée distinctement. Enfin, les projets de loi qui résulteraient de la scission constituent des projets de loi cohérents en eux-mêmes.

Après une brève suspension de la séance au cours de laquelle il a réuni les leaders parlementaires, M. Gendron, troisième vice-président, informe l'Assemblée qu'il a réparti le temps de parole pour la durée de ce débat restreint de la façon suivante : 10 minutes sont allouées aux députés indépendants ; les deux groupes parlementaires se partageront également le reste du temps consacré à ce débat ; dans ce cadre, le temps non utilisé par l'un des groupes s'ajoutera à celui de l'autre groupe, tandis que le temps non utilisé par les députés indépendants pourra être redistribué également entre les groupes parlementaires ; et les interventions ne seront soumises à aucune limite.

L'Assemblée entreprend le débat restreint sur la motion de scission présentée par Mme Lemieux (Bourget).

26 mai 2004

À 17 h 59, M. Gendron, troisième vice-président, suspend la séance jusqu'à 20 heures.

La séance reprend à 20 h 02.

Adoption du principe

L'Assemblée poursuit le débat restreint sur la motion de scission présentée par Mme Lemieux (Bourget).

Le débat terminé, la motion est mise aux voix ; un vote par appel nominal est exigé.

La motion est rejetée par le vote suivant :

(Vote n° 77 en annexe)

Pour : **29** Contre : **55** Abstention : **0**

L'Assemblée poursuit le débat sur la motion de M. Fournier, ministre des Affaires municipales, du Sport et du Loisir, proposant que le principe du projet de loi n° 54, Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal, soit maintenant adopté.

Le débat terminé, la motion est adoptée à la majorité des voix et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 54 est adopté.

M. Mulcair, leader adjoint du gouvernement, propose que le projet de loi n° 54 soit renvoyé pour étude détaillée à la Commission de l'aménagement du territoire.

La motion est adoptée.

26 mai 2004

M. Mulcair, leader adjoint du gouvernement, propose l'ajournement des travaux au jeudi 27 mai 2004, à 10 heures.

La motion est adoptée.

En conséquence, à 22 h 29, M. le Président lève la séance et l'Assemblée s'ajourne au jeudi 27 mai 2004, à 10 heures.

Le Président

MICHEL BISSONNET

26 mai 2004

ANNEXE

Votes par appel nominal

Sur la motion de scission du projet de loi n° 54, Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal, présentée par Mme Lemieux (Bourget) :

(Vote n° 77)

POUR – 29

Arseneau	Cousineau	Maltais	Turp
Beaudoin	Deslières	Morin	Valois
Boisclair	Dion	<i>[Nicolet-Yamaska]</i>	Vermette
Bouchard	Dionne-Marsolais	Pagé	
<i>[Vachon]</i>	Harel	Papineau	
Boucher	Legendre	Pinard	
Boulerice	Léger	Simard	
Champagne	Lelièvre	Thériault	
Charest	Lemieux	<i>[Masson]</i>	
<i>[Rimouski]</i>	Létourneau	Tremblay	

CONTRE – 55

Auclair	Courchesne	L'Écuyer	Paquet
Audet	Cusano	Legault	Paquin
Bachand	Delisle	<i>[Chambly]</i>	Pelletier
Beauchamp	Descoteaux	Lessard	Perreault
Bergman	Després	Loiselle	Reid
Bernier	Dubuc	MacMillan	Rioux
Blackburn	Gabias	Marcoux	Soucy
Brodeur	Gagnon-Tremblay	Marsan	Théberge
Chagnon	Gaudet	Mercier	Thériault
Charest	Gauthier	Moreau	<i>[Anjou]</i>
<i>[Matane]</i>	Gautrin	Morin	Tomassi
Charlebois	Hamel	<i>[Montmagny-L'Islet]</i>	Vallières
Chenail	Houda-Pepin	Mulcair	Vien
Cholette	Jérôme-Forget	Normandeau	Whissell
Copeman	Lamquin-Éthier	Ouimet	